
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 14	Séance du 11 avril 2017
<u>Présents :</u> 13	L'an deux mille dix-sept et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2017, s'est réunie sous la présidence de
<u>Votants:</u> 14	<u>Sont présents:</u> Jose POZO, Philippe BRIATTE, Denis SAVIN, Gilbert VARGAS, Delphine BENOIT, Aude CARRIERE, Catherine CAYLAR, Nathalie GASTAND, Alain MAUSSIÈRE, Laurent NOUVEL, Claude PERRUCHAUT, Anne SALVAGNAC, Sandrine VALLIER
	<u>Représentés:</u> Fabienne LUCAS par Jose POZO
	<u>Excuses:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Anne SALVAGNAC

Approbation du procès-verbal de la séance du 14/03/2017

M.le Maire demande s'il existe des remarques concernant le contenu du procès-verbal de la séance du 14/03/2017. Aucune remarque n'est présentée : le document est approuvé par l'assemblée et le registre signé.

Avant l'ouverture de la séance, M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le vote des taux d'imposition et la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Hors Programme Voirie et Patrimoine 2018 concernant l'opération secteur 1 Espaces Publics.

Objet: Vote des taux d'imposition - DE 2017 016

Monsieur le Maire exprime à l'assemblée son souhait d'achever le mandat sans procéder à l'augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

<u>Taxes directes locales</u>	<u>Taux actuels</u>
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe foncière sur le bâti	20,45 %
Taxe foncière sur le non bâti	80,48 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'approuver à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017.

Voté à l'unanimité.

Objet: Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre du Hors Programme Voirie et Patrimoine 2018 concernant l'opération secteur 1 Espaces Publics - DE 2017 018

Monsieur le Maire rappelle l'étude globale sectorisée de réhabilitation des espaces publics et de rénovation des réseaux humides.

Cette étude répond à des enjeux multiples:

- améliorer le cadre de vie des Soubésiens et le rendre propice à la vie sociale,
- inciter les déplacements doux,
- protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti,
- augmenter l'attractivité touristique du village,
- pallier la vétusté des réseaux humides et moderniser les outils de télégestion.

En secteur 1, les travaux de rénovation des réseaux d'eau potable et d'assainissement, ainsi que le remplacement des compteurs d'eau sont achevés.

Reste l'opération de réhabilitation des espaces publics qui n'a pu être diligenté en même temps, à la suite de contraintes dans les délais déclenchés par les subventions accordées au titre de l'appel à projets lancé en 2012.

Monsieur le Maire propose pour cette seconde phase estimée à 521 134,10 € H.T (soit 625 360,92 € H.T) et débutée en 2017, que soit demandée une subvention au Conseil Départemental de l'Hérault, dans le cadre du Hors Programme 2018 Voirie et Patrimoine, selon le plan de financement ci-dessous:

- Conseil Départemental	30%	156 340,23 €
- Conseil Régional	30%	156 340,23 €
- Conseil Départemental Hors Programme 2018	20%	104 226,82 €
- Commune de Soubès	20%	104 226,82 €
TOTAL DE L'OPERATION	100%	521 134,10 €

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide:

- d'accepter le projet de réhabilitation des espaces publics du Secteur 1 pour un montant de 521 134.10 € H.T soit 625 360.92 € T.T.C;
- de demander une subvention auprès du Conseil Départemental Hors Programme 2018 pour un montant de 104 226.82 €;
- dit que le montant de l'opération, soit 625 360.92 € T.T.C sera inscrite au budget de la commune;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents liés à cette affaire.

Voté à l'unanimité.

Objet: Demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police concernant l'installation d'un abri bus - DE 2017 019

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'installation d'un abri-bus pour le ramassage scolaire dont le coût total est estimé à 3 966,43 € H.T.

La commune de Soubès dispose de deux emplacements « abri bus » un situé à l'entrée de la commune et l'autre implanté vers la salle des fêtes.

Un panneau signalant l'arrêt de bus est implanté au rond-point de la Rouvière, aux abords de la route départementale N25. Actuellement une quinzaine d'élève attendent tous les jours le bus sur ce site.

Lors de la visite de Monsieur Andrieu (Directeur de l'agence technique de Lodève) sur le site proposé pour l'installation, il a été donné un accord verbal à la mairie. Pour la mise en œuvre de ce projet, la mairie a fait parvenir la demande de permission de voirie nécessaire en date du 24 janvier 2017 par courrier.

Monsieur le Maire propose de faire une demande de subvention, la plus haute possible, auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- d'installer un abri bus pour le ramassage scolaire
- d'en effectuer la mise en accessibilité
- de demander une subvention, la plus haute possible, auprès du Conseil Départemental concernant ce projet , dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police.

Voté à l'unanimité

Objet: Hérault Energie convention financière pour l'opération du Parc de stationnement situé chemin des Garennes - DE 2017 020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux concernant le Parc de stationnement Chemin des Garennes, estimé par Hérault Energie.

L'estimation des dépenses de l'opération TTC (honoraires, études et travaux), s'élève à :

Travaux d'électricité :	36 040,70 €
Travaux d'éclairage public :	14 119,41 €
Travaux de télécommunications :	8 465,84 €

Total de l'opération : **58 625,95 €**

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Subvention sur les travaux d'électricité :	18 400,00 €
- Subvention sur les travaux d'éclairage public :	8 934,94 €
- Subvention du Département sur les travaux de télécommunications :	3 527,44 €
- La TVA sur les travaux d'électricité et d'éclairage public sera récupéré directement par HE.	7 837,52 €

La dépense prévisionnelle de la collectivité est de : **19 926,05 €**

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energie pour cette opération.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide :

- d'accepter le projet Parc de stationnement Chemin des Garennes pour un montant prévisionnel global de 58 625,95 € T.T.C.
- d'accepter le plan de financement présenté par Monsieur le Maire.
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Energies.
- de solliciter Hérault Energie pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux.
- de prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : juin 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Energies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.
- de s'engager à inscrire au budget 2017 de la collectivité la somme de 19 926,05 €.

Voté à l'unanimité

Objet: Programmation de travaux Eclairage Public de l'année 2017 - DE 2017 021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux prévus sur la commune, il a été demandé à HERAULT ENERGIES, d'inscrire au programme d'Eclairage Public 2017, les travaux suivants :

- Eclairage Parking Chemin des Garennes
- Eclairage arrêt de bus

Selon cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à : 41 987,92 € dont :

- 41 987,92 € H.T à la charge d'HERAULT ENERGIE
- 26 987,92 € à la charge de la commune

Le montant du fonds de concours de la commune sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif des travaux. Il est précisé que le montant de la TVA sera réglé et récupéré par HERAULT ENERGIE par le biais du FCTVA.

Une convention finalisera l'accord entre les deux collectivités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la programmation annuelle des travaux, d'accepter le fonds de concours que la commune versera à HERAULT ENERGIES, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, délibère et décide :

- d'approuver la programmation des travaux présentée par HERAULT ENERGIES.
- de fixer la participation de la commune, sous la forme d'un fond de concours, à 26 987,92 €, montant révisable en fonction du montant des dépenses ressortant du décompte définitif, et dans la limite de 20% supplémentaires du montant prévisionnel délibéré ce jour.
- de s'engager à inscrire au budget les crédits nécessaires au règlement de la dépense.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec HERAULT ENERGIES, ainsi que tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

Voté à l'unanimité.

Objet: Votes des Budgets primitifs M14 et M 49 - DE 2017 022

Monsieur le Maire présente les budgets 2017 (M14 et M 49), issus de la commission Finances :

M 14		M 49	
Fonctionnement		Exploitation	
Dépenses	1 071 232.00	Dépenses	499 268.00
Recettes + report excédent	1 071 232.00	Recettes + report excédent	499 268.00
Investissement		Investissement	
Dépenses + report déficit	1 431 469.51	Dépenses + report déficit	749 301.00
Recettes	1 431 469.51	Recettes	749 301.00

Les budgets sont votés à l'unanimité.

Questions diverses

- Evocation des incivilités commises par des jeunes sur la commune
- Elections présidentielles du 23 avril et 7 mai 2017

La séance est levée à 19h30.